

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE**

**DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 429-011-2024**

---

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 03-429 DANS LE BUT DE  
MODIFIER LA LIMITE DES ZONES RA-609 ET CONTR-603 AFIN D'INCLURE UNE  
PARTIE DU LOT 3 391 936 DANS LA ZONE RA-609**

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, chapitre A-19.1), une municipalité peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'en réponse à la crise du logement, ce conseil souhaite contribuer, à travers des actions concrètes, à accroître l'offre résidentielle sur le territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion est donné et que le premier projet du règlement 429-011-2024 a été déposé à la séance du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique le premier projet de règlement 429-011-2024 a eu lieu le 2 octobre 2024;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**SECTION I - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

1. Le Chapitre I relatif aux Dispositions déclaratoires et le Chapitre II relatif aux Dispositions interprétatives du Règlement de zonage numéro 03-429 s'appliquent à ce règlement en les adaptant au contexte comme s'ils étaient ici au long reproduit.
2. Toutes les modifications apportées dans ce règlement porteront sur le Règlement de zonage numéro 03-429, incluant ses annexes, le cas échéant.

**SECTION II - AMENDEMENT AU DÉCOUPAGE DES ZONES**

3. Le plan détaillé - Centre récréotouristique de Wakefield, no : PZ - 03 (3/5) est modifié par l'agrandissement de la zone Ra-609 à même la zone Contr-603, telle qu'elle apparait à l'annexe A du présent règlement.

**SECTION III - DISPOSITION FINALE**

4. Le règlement entre en vigueur conformément à loi.

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ LE 21 OCTOBRE 2024.

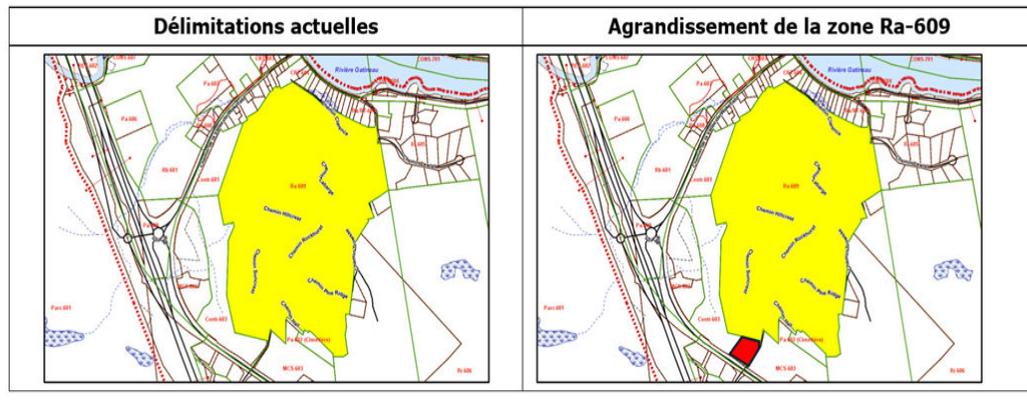
---

Guillaume Lamoureux  
Maire

---

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière et Directrice générale adjointe

## ANNEXE A – Plan d’agrandissement



---

Guillaume Lamoureux  
Maire

---

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière et Directrice générale adjointe

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement : 9 septembre 2024

Adoption du premier projet de règlement : 9 septembre 2024

Adoption du deuxième projet de règlement : 21 octobre 2024

Avis public d'adoption :

Entrée en vigueur :

PROJET